



Colloque MINaH

Managing Inhabited Natural Heritage

11-13 septembre 2013 à Clermont-Ferrand - FRANCE

Organisateurs

Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)
« Clermont- Université »

Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT)

Conseil général du Puy-de-Dôme

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Contacts

Yves Michelin sur le volet scientifique
(Enseignant-chercheur à VetAgroSup)
au +33 (0)4 73 98 13 59 / +33 (0)4 73 42 38 76
ou par e-mail à yves.michelin@vetagro-sup.fr

Charlotte Merlen sur le volet pratique
(Mission patrimoine mondial,
Conseil général du Puy-de-Dôme),
au +33 (0)4 73 42 21 90
ou par e-mail charlotte.merlen@cg63.fr

Dates à retenir

Lancement de l'appel à posters :
1^{er} mars 2013

Début des inscriptions :
Avril 2013

Date limite de soumission des propositions :
15 mai 2013

Date d'acceptation des propositions :
15 juin 2013

Clôture des inscriptions :
15 août 2013 (attention nombre de participants fixé à 120)

Dates du colloque :
11-13 septembre 2013

Le colloque se déroulera au centre-ville de
Clermont-Ferrand, Auvergne, France, dans les locaux
de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires,
et comprendra une journée de terrain.

Entre nature universelle et cultures locales : comment gérer les sites naturels et habités inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Avec près de 1 000 biens inscrits, le pari pris en 1972 par la convention du patrimoine mondial est indéniablement un succès. Cependant, en identifiant ces sites comme des éléments d'un patrimoine commun ayant une « valeur universelle exceptionnelle » (VUE), l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial modifie le statut de ces espaces. Ils sont en effet transformés en haut-lieux bien délimités avec un « dedans » sanctuarisé et un « dehors » parfois négligé. Par l'attrait qu'ils suscitent bien au-delà des frontières nationales, les sites inscrits subissent souvent une hausse de fréquentation touristique et sont aussi parfois l'objet de pressions multiples susceptibles de remettre en cause la pérennité de ce patrimoine. L'inscription peut alors perturber les relations entre les populations et leur territoire sous l'effet de plusieurs mécanismes qui se cumulent parfois :

Risque n°1 : définir des limites des biens en contradiction avec celles des usages locaux ;

Risque n°2 : oublier que le caractère naturel découle aussi de pratiques humaines ;

Risque n°3 : déconnecter les habitants de leur culture locale ;

Risque n°4 : renforcer l'incompréhension entre experts « globaux » et acteurs « locaux ».



© C. Olive Garcia

À la croisée de recherches méthodologiques et d'expérimentations pratiques, il y a donc là un champ de réflexions très fertile que ce colloque se propose de travailler. Son objectif est d'interroger la relation habitants / biens naturels dans le cadre d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Pré programme :

La première journée permettra de révisiter les enjeux liés aux inscriptions de sites sur la Liste du patrimoine mondial tant au niveau international, national que local. Elle sera illustrée par des études de cas (Laponia, cirques et pitons de la Fournaise, Watteneer, Galapagos). Elle comprendra une séance « posters » destinée à diversifier la présentation d'exemples et d'analyses comparatives.

La deuxième journée offrira trois itinéraires sur la Chaîne des Puys et faille de Limagne qui seront autant d'illustrations pour les ateliers du lendemain.

Le troisième jour comprendra en matinée deux ateliers (1) Comment articuler préservation de la valeur universelle, activités locales et grands projets ? (2) L'appropriation par les populations locales de la VUE comme fondement d'une stratégie de gestion). L'après midi sera consacré aux réalisations menées dans des contextes similaires (GRANDS SITES DE FRANCE®, Géoparks) et se terminera par une discussion ouverte pour en tirer des enseignements pour l'action.

Public visé :

Acteurs, élus et décideurs locaux, chercheurs, enseignants, experts, institutions locales, nationales et internationales, français et étrangers concernés par des projets ou des biens déjà inscrits. Les échanges se feront en français et/ou en anglais grâce à un service de traduction simultanée.